

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-9	Finances : Subvention à l'entreprise Garage Brugère dans le cadre du programme LEADER
Date et heure de la séance	19 décembre 2024 - 18h30
Lieu	Salle « La Grange » – Le Vigean
Date de la convocation	13 décembre 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	9
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Maryse BONNET
Jacques BRESSON
Marie-Hélène CHASTRE
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Georges ALBESSARD
Andrée BROUSSE	Marie-Hélène CHASTRE
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Alain DELASSAT	Stéphanie SERIEIX
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
François POUCHOT	Jean-Pierre SOULIER
Jacques SERRAT	Maryse BONNET
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Gérard VABRET	Olivier ROCHE

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/12/19-9

Finances : Subvention à l'entreprise Garage Brugère dans le cadre du programme LEADER

Le garage Brugère porte un dossier de candidature LEADER pour financer l'achat d'une cabine de peinture afin de développer son activité de carrosserie automobile au sein de son agence Renault-Dacia sur la commune Le Vigean. L'obtention d'une subvention est conditionnée à un cofinancement public de la part de la collectivité.

Le montant du projet est estimé à 28 500,00 €. Sans cofinancement de la collectivité, l'entreprise ne peut solliciter des subventions européennes qui s'élève à 8 550,00 € auprès du programme FEADER.

Pour rappel, la Communauté de Communes a validé la convention d'aides économiques aux entreprises qui stipulent que la collectivité s'engage à subventionner des entreprises, dans la limite des crédits alloués au budget et d'un cofinancier, sur des projets de création ou de modernisation de son activité économique.

Vu l'Article L. 5211-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'aides économiques aux entreprises validée en conseil communautaire en date du 25 novembre 2022 ;

Vu la demande de subvention d'aide à l'investissement présentée par l'entreprise Garage Brugère ;

Considérant que la Communauté de Communes a conventionné, avec la Région, sur l'aide économique aux entreprises sur le territoire communautaire doit être soutenue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à l'entreprise Garage Burgère pour l'exercice 2024 une subvention d'aide à l'investissement de 2 850 €.
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 01

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Fait à Le Vigean, le 19 décembre 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,



Jean-Pierre SOULIER